**APPEL D'OFFRE POUR TRADUCTIONS ASF**

Réf. AO ASF - Traductions – 2020-2022

**Français > néerlandais**

* Type de marché: fourniture de services
* Objet: fourniture de traductions
* Appel d'offre ouvert (agences et traducteurs indépendants)
* Référence ASF: AO ASF - Traductions – 2020-2022
* Date du lancement de l'appel d'offre : 16 juin 2020
* Date limite des demandes de renseignements : 13 juillet 2020
* Date limite de réception des offres (y compris du test) : 16 juillet 2020

**1. Contexte**

Créée en 1992, Avocats Sans Frontières (ASF) est une ONG internationale spécialisée dans la défense des droits humains et le soutien à la justice. ASF a son siège en Belgique et est active dans plusieurs pays en situation de fragilité (Indonésie, Maroc, Ouganda, République centrafricaine, RD Congo, Tchad et Tunisie).

Nous souhaitons établir une convention pour les années 2020 et 2021 avec des traducteurs (freelances ou agence), à qui nous pourrions confier systématiquement les travaux de traduction gérés à partir du siège d'ASF (certains travaux étant réalisés depuis nos pays d'intervention via des fournisseurs locaux), pour lesquels nous avons un budget disponible (certaines traductions, en particulier celles de documents à usage interne, étant confiées à des bénévoles).

Il s’agit principalement mais non exclusivement :

* De notre [rapport d’activités annuel](https://www.asf.be/fr/blog/publications/annual-report-asf-2018/).
* De "[webstories" (news) publiées sur le site internet](https://www.asf.be/fr/blog/2020/03/08/partner-profiles-3-4-annie/) www.asf.be.
* De courriers de recherches de fonds destinés à nos membres et donateurs.
* De [plaquettes consacrées à nos différentes thématiques](http://www.asf.be/wp-content/uploads/2016/11/ASF_TCH_Parajur_201611_FR_PP.pdf) et pays d’intervention.
* De [communiqués de presse](https://www.asf.be/fr/blog/2020/03/05/joint-statement-on-the-situation-of-refugees-in-greece/).
* De documents destinés à nos bailleurs de fonds (rapports de projets, propositions de projets...).

La plupart de ces documents sont destinés à la communication vers l’extérieur. Le vocabulaire utilisé y est assez général, même s’ils reprennent évidemment des termes liés à nos thématiques d’intervention spécifiques (accès à la justice, lutte contre l'impunité, droits humains, justice internationale, liberté d'expression...) et des expressions typiques de notre organisation. Les documents de projet peuvent présenter un contenu juridique plus technique.

Le niveau d’urgence et la longueur des textes sont variables d’un texte à l’autre.

Les principales langues de travail de l'organisation sont le français et l'anglais, et dans une moindre mesure le néerlandais.

**2. Pour la fourniture de services de traduction (FR > NL)**

Vous trouverez ci-dessous une estimation de nos besoins annuels. Le volume réel peut cependant varier, à la baisse comme à la hausse.

Le volume de traductions concerné est donc indiqué ici sur base purement indicative et n'engage pas ASF, qui se réserve par ailleurs le droit de faire appel à d'autres fournisseurs pendant la durée de la convention.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **2020 - Estimation de volume annuel** | **Niveau d'urgence** | **Nbre mots** | **Fréquence annuelle** | **Volume annuel total FR > NL**(nb mots) |
| Rapport d'activités annuel | faible (plusieurs semaines) |   | 1 | 5.000 |
| Webstories (news sur le site d'ASF) | haut (1 jour) | 500 | 15 | 10.000 |
| Courriers membres et donateurs | moyen (1 semaine) | 550 | 4 | 2.200 |
| Communiqués de presse | haut (1 jour) | 1.000 | 6 | 6.000 |
| Divers |   |   |   | 3.000 |
| **TOTAL nombre de mots** |  |  |  | **26.200** |

**3. Modalités de remise des offres**

* Langue de l'offre : français.
* L'offre financière devra indiquer :
	+ Pour les traductions, le prix unitaire par mot dans la langue-source (montant hors TVA - indiquer s'il y a une TVA à appliquer).
* Devise à utiliser : euro.
* L'offre sera accompagnée d'une liste de références-clients.
* Elle sera aussi accompagnée d'une déclaration de confidentialité et d'impartialité complétée et signée (voir annexe A), d'une fiche d'identification du soumissionnaire qui reprend également les garanties et types de services après-vente offerts (voir annexe B) et d'une traduction-test (voir plu bas).
* L'offre doit être valable 3 mois.
* Toute autre information utile est à reprendre dans l'offre. L'appel s'adressant à la fois à des traducteurs indépendants et à des agences, ces dernières sont invitées à détailler l'ensemble des services qu'elles peuvent offrir.

**4. Evaluation des offres et choix du/des adjudicataires**

L’évaluation des offres sera effectuée au sein d'ASF par un comité d'évaluation regroupant des représentants de différents services (communication, finances et opérations).

* **Contrôle préliminaire**

La première étape de l'évaluation portera sur les aspects administratifs et déterminera si l'offre proposée est conforme aux termes et conditions de l'appel d'offres repris au point 3 ci-dessus. Une offre jugée non-conforme aux critères énoncés, sera rejetée et ne sera pas considérée pour une évaluation technique.

* **Evaluation technique**

Le prix n’est pas le seul facteur qui nous permettra de prendre une décision : la qualité en est un autre tout aussi important. C’est pourquoi nous vous proposons, si vous souhaitez répondre à cet appel d’offre, de réaliser une **traduction-test**. La traduction-test sera analysée de manière anonyme par le comité d'évaluation et par des membres de l'équipe d'ASF maîtrisant le néerlandais.

Le choix du fournisseur se fera donc sur base de différents critères, notamment :

* Montant de l'offre.
* Qualité de la traduction-test (respect du sens, fluidité, utilisation du vocabulaire adéquat).
* Expérience du fournisseur (pertinence des références-clients fournies).
* Capacité confirmée de livrer les traductions dans les délais demandés.
* Types de services après-vente offerts (à compléter dans l'annexe B).
* Autres informations pertinentes.

Après évaluation et comparaison des offres, ASF décidera de l’attribution du marché et notifiera le soumissionnaire retenu par courriel que son offre a été acceptée. Les soumissionnaires non sélectionnés seront informés de la décision prise. Cette décision sera sans appel ni recours. ASF retiendra dans ses archives les dossiers des soumissionnaires non adjudiqués. Les soumissionnaires seront informés de la décision prise dans le mois suivant la date limite de réception des offres.

**La convention portera sur la période 01.07.2020 > 31.12.2022.**

**5. Mode de transmission des offres financières et des traductions-test**

Par courriel à l'adresse smallet@asf.be.

**6. Probité et éthique**

Dans ses démarches en matière d’achats, ASF s’efforce de respecter les normes éthiques et professionnelles les plus élevées du domaine. ASF interdit strictement et ne tolère en aucune façon la corruption ainsi que les pratiques frauduleuses telles que la contrefaçon. En soumissionnant à cet appel d’offre, les fournisseurs s’engagent à respecter strictement cette ligne de conduite et à éviter sa violation, qu’elle soit possible ou même en apparence.

**7. Annexes**

1. Fiche d'identification à compléter par le soumissionnaire et à joindre à son offre.
2. Déclaration de confidentialité et d'impartialité à compléter et signer par le soumissionnaire et à joindre à son offre.
3. Traduction test à joindre à l'offre.

**8. Demandes de renseignement**

Simon Mallet

Chargé de communication

Avocats Sans Frontières

02 223 36 54

0477 63 68 50

smallet@asf.be